

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

19/070/ECSS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS - Attribution d'une subvention à la Société Anonyme
Sportive Professionnelle (SASP) Olympique de Marseille - Centre d'entrainement
Robert Louis Dreyfus - 33, traverse de la Martine - 12^{ème} arrondissement.**

19-34211-DS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention à la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Olympique de Marseille dans le 12^{ème} arrondissement.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière à la SASP Olympique de Marseille pour le fonctionnement de son centre de formation et pour les missions d'intérêt général qu'elle porte et qui ont pour son image un impact au niveau local ou international.

En effet dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Marseille souhaite encourager et soutenir la formation des jeunes sportifs, qui prend en compte également leur formation et insertion scolaire ou professionnelle.

Dans ce cadre il est soumis à notre approbation l'attribution d'une subvention d'un montant de 80 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÛ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé la subvention versée à la SASP Olympique de Marseille – Centre d'entraînement Robert Louis Dreyfus – 33, traverse la Martine dans le 12^{ème} arrondissement de Marseille.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée, avec la SASP Olympique de Marseille Centre d'entraînement Robert Louis Dreyfus – 33, traverse de la Martine dans le 12^{ème} arrondissement de Marseille.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer la convention susvisée.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d'un montant de 80 000 Euros sera imputée sur le Budget Primitif 2019 – DS 51502 – fonction 40 – nature 6574.1 – action 20190701.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019